



COMITÉ DE DIRECTION

PROCÈS-VERBAL N°5

Réunion du :	Vendredi 28 août 2026 par voie dématérialisée
Présidence :	M. Eric BORGHINI
Présents :	Mmes Meriem CHAFRA et Sylvie REYNIER MM. Medhi AABID, Pierre ALCOVERRO, Patrick BEL ABBES, Christophe BENOIT, Alain BROCHE, Vincent CASERTA, Jean-Louis DISTANTI, Lionel GAMBA, Franck KODJABACHIAN, et André VITIELLO.
Excusé :	Mmes Christelle ANSALDI et Rosette GERMANO MM. Thierry BOREL, Philippe DI MARCO, Karim ABED et Mourath NDAW.
Assistent à la séance :	M. Arnaud DOUDET Mme Camille TORRENTE

Conformément aux dispositions des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F, les décisions du Comité de Direction sont susceptibles d'appel à la Fédération Française de Football.

Conformément aux dispositions de l'article 13.7 des Statuts de la LMF, le Président a décidé de convoquer le Comité de Direction par voie dématérialisée.

1. APPLICATION DE L'ARTICLE 45 DU STATUT DE L'ARBITRAGE – MUTE(S) SUPPLEMENTAIRE(S)

Conformément à l'article 45 du Statut de l'Arbitrage Titre II chapitre 2 et au procès-verbal de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage en date du 16 juin 2026, les clubs ci-dessous bénéficient d'un ou plusieurs mutés supplémentaires dans l'équipe choisie pour la saison 2026/2027 :

Cette liste est complétée au fur et à mesure des réunions du Comité de Direction (dernière mise à jour du 03.09.2026).

• Clubs bénéficiant d'un muté supplémentaire :

District des Alpes

S.C. VINIONNAIS → D1 Seniors

District de la Côte d'Azur

R.C. GRASSE → U20 R

A.S. CAGNES LE CROS → R1 Seniors

A.S. VENCOISE → R3 Seniors
U.S. PEGOMAS → R3 Seniors
F.C. BEAUSOLEIL → U20 R

District Grand Vaucluse

F.C. FEMININ MONTEUX → U16F R

District de Provence

MARIGNANE GIGNAC COTE BLEU F.C. → U14 D1
S.C. MONTREDON BONNEVEINE → U14 R
S.O. CAILLOLAIS → U13 CRIT
A.S. AIX EN PROVENCE → U16 R1
F.C. LOISIRS MALPASSE → U16 R1

District du Var

F.C. RAMATUELLE → R2 Seniors
A.S. MAXIMOISE → R2 Seniors
GARDIA CLUB → U16 R1
TOULON METROPOLE FUTSAL → U14 D2

● Clubs bénéficiant de deux joueurs mutés supplémentaires :

District des Alpes

C.A. DIGNE 04 F. → D1 et D1F Senior(e)s
U.S. MOYENNE DURANCE → R3 Séniors et U16 R2

District de la Côte d'Azur

A.S. CANNES → U13 CRIT et U14 R
ENT. S. CANNET ROCHEVILLE → U16 D1 et R3 Seniors
U.S. MANDELIEU L.N. → U17 D1 et D1 Senior
F.C. DE MOUGINS → R2 Seniors et U18 R1
A.S. FONTONNE ANTIBES → U15 R x2
ENT. ST SYLVESTRE NN. → U15 D1 et U13 CRIT (*modification apportée au PV précédent à la demande du club*)
SP. C. MOUANS SARTOUX → R2 Séniors x2
RIVIERA F.C. → U16 R2 x2 (*Ajout du 03.09.2026*)

District Grand Vaucluse

F.A. VAL DURANCE → R2 Seniors x2
O. BARBENTANNE → R3 Seniors et U18 R2

District de Provence

OLYMPIQUE DE MARSEILLE → U14 R et U15 R
S.C. AUBAGNE AIR BEL → U14 D1 x2
ET.S. FOSSEENNE → D1 Seniors x2
ST. MARSEILLAIS UNI. C. → R2 Seniors et U15 R
GARDANNE BIVER F.C. → U18 R1 et U15 D1

F.C. SEPTEMES CONSOLAT → R2 Seniors et U14 R
USPEG → U15 D2 et U16 D1
ASPTT MARSEILLE → U18 R1 et U14 R
O. ROVENAIN → U17 R x2

District du VAR

S.P.C. TOULON → U16 R1 x2
A.S. DE L'ESTEREL → R2 Séniors et D2 Seniors
HYERES F.C. → U17 D1 et U13 NIV 1
ST. O. LONDAIS → R3 Seniors et D2 Seniors
RACING F.C. TOULON → U15 D1 et U17 D1
A.S. BRIGNOLAISE → D3 Senior et U14 D1

2. CORRESPONDANCES DES DISTRICTS

- District des Alpes, nous communiquant la liste des clubs bénéficiant d'un (ou de deux joueurs) muté(s) supplémentaire(s) dans le cadre de l'article 45 du Statut de l'Arbitrage :

F.C. SISTERON → U15 R

- District de la Côte d'Azur, nous communiquant la liste des clubs bénéficiant d'un (ou de deux joueurs) muté(s) supplémentaire(s) dans le cadre de l'article 45 du Statut de l'Arbitrage :

U.S. CAP D'AIL → U18 R2

F.C. DE CARROS → U16 R2

- District du Grand Vaucluse, nous communiquant la liste des clubs bénéficiant d'un (ou de deux joueurs) muté(s) supplémentaire(s) dans le cadre de l'article 45 du Statut de l'Arbitrage :

SP. C. MONTFAVET → R3 Séniors

STADE MAILLANAIS → U17 R

STADE MAILLANAIS → U17 R (*Ajout du 03.09.2026*)

AVIGNON A.C. → U17 R (*Ajout du 03.09.2026*)

- District de Provence, nous communiquant la liste des clubs bénéficiant d'un (ou de deux joueurs) muté(s) supplémentaire(s) dans le cadre de l'article 45 du Statut de l'Arbitrage :

F. ASSOCIATION MARSEILLE FEMININ → U16F R

BUREL F.C. → U16 R1

AIX F.C. → Séniors Féminines Interdistrict à 11

- District du Var, nous communiquant la liste des clubs bénéficiant d'un (ou de deux joueurs) muté(s) supplémentaire(s) dans le cadre de l'article 45 du Statut de l'Arbitrage :

F.C. SEYNOIS → R3 Seniors

Le Président de Séance
M. Eric BORGHINI